



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 98029

Texte de la question

Devant l'inquiétude manifestée par les professionnels de l'agriculture relative aux incertitudes qui planent sur le financement des stages préparatoires à l'installation, M. Yvan Lachaud demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser ses intentions quant à cette question essentielle à la réussite des publics concernés.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. En 2006, 7 millions d'euros ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Une enveloppe complémentaire de 1,5 million d'euros a été déléguée en mai. À la suite des conclusions des assises régionales de l'installation, le ministère de l'agriculture et de la pêche va s'attacher, en association avec la profession agricole, à faire évoluer cette politique en prenant en compte les particularités de chaque territoire et de la diversité des projets. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche facilitera la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées par des bilans de compétences.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98029

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6695

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8323